



La Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)

Les entreprises innovantes bénéficient, en France, de différentes aides destinées à appuyer financièrement leurs actions de recherche et développement (R&D). Ces aides visent notamment à stimuler la R&D dans des PME performantes et néanmoins soucieuses de limiter le risque de l'aléa de la recherche sur leur activité de production. Les sciences humaines et sociales (SHS) sont tout autant concernées que les sciences dures.

■ De quoi parle-t-on ?

La Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) est un dispositif favorisant le partenariat public/privé sur une activité R&D via le financement partiel de poste en entreprise attribué à un doctorant. La convention est signée entre l'école doctorale (laboratoire de recherche) qui dirige la thèse, l'entreprise et le doctorant lui-même.

L'entreprise signe avec le laboratoire un contrat de collaboration, spécifiant les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le doctorant.

L'aide au poste de 14 000 € annuel est versée par tranches trimestrielles pour un salaire minimum de 23 484 € bruts versé par l'entreprise. Elle est renouvelable durant les trois ans que dure la thèse.

■ Quelles sont les entreprises éligibles ?

Les entreprises quelque soit leur taille et leur secteur d'activité, les associations, ainsi que les collectivités territoriales sont éligibles au dispositif CIFRE. A noter que les dépenses de R&D liées à la CIFRE sont éligibles au crédit impôt recherche (CIR) dès lors que la structure d'accueil est une PME.

■ Comment instruire un dossier ?

L'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) instruit les dossiers, verse les subventions et évalue annuellement les CIFRE pour le compte du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche :

- La demande peut être déposée tout au long de l'année, l'ANRT disposant d'un délai maximum de trois mois pour donner sa réponse.
- Chaque dossier est évalué sur la base d'une expertise technico-économique (vérification de la solidité financière, de l'implication dans le projet de recherche de l'entreprise et sa capacité à apporter une formation professionnalisante au chercheur) et d'une expertise scientifique qui évalue la qualité scientifique, la pertinence du projet et son adéquation avec la formation doctorale du candidat.
- Un rapport annuel destiné à l'ANRT établit les avancées du projet de recherche.



EN PRATIQUE

EMMANUELLE BESANÇON, doctorante en économie au CRIISEA, salariée de l'Institut Godin dans le cadre d'un CIFRE

L'Institut Godin est un organisme de recherche et développement en économie sociale et solidaire implanté à Amiens, en Picardie. Fondé en 2007, il réunit des entrepreneurs, universitaires et institutionnels sur des projets de recherche action destinés à faire avancer les concepts et pratiques de l'ESS.

Dans quel contexte avez-vous contractualisé un CIFRE ?

Je suis doctorante au sein du CRIISEA, le laboratoire de recherche en économie de la faculté d'Amiens. Je travaille sur l'économie solidaire avec, comme clé d'entrée le changement institutionnel. C'est-à-dire la capacité des initiatives de l'ESS à impulser un changement dans les modes d'action, la culture entrepreneuriale. Mon sujet apportait une cohérence

avec les autres travaux de l'Institut Godin ainsi qu'une matière intéressante pour l'élaboration du tableau de bord des pratiques solidaires, un des projets de l'Institut.

Quels sont les grands atouts du CIFRE pour la structure ?

C'est un outil très efficace car la procédure d'instruction est relativement courte en terme d'instruction. Nous avons déposé le dossier en juin et en octobre le CIFRE débutait. Pour autant le financement s'inscrit sur le long terme, ce qui est cohérent avec le temps d'une thèse ou de tout projet de recherche. De plus, le dispositif est cumulable avec d'autres aides, notamment régionales, mais aussi le Crédit impôt recherche (CIR) pour les PME. Beaucoup pensent le CIFRE davantage tournée vers les recherches technologiques en entreprises, alors que c'est tout à

fait adapté aux associations et la recherche en sciences sociales. L'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) qui instruit les dossiers vérifie simplement la fiabilité de l'association, en plus de la cohérence du sujet de thèse avec l'activité de la structure qui accueille le chercheur.

Quels sont les engagements du doctorant ?

Pour le doctorant, il doit être rattaché à un laboratoire et une école doctorale, condition indispensable afin de mener une thèse. Il est redevable de l'équivalent de 90 heures de séminaires au sein de son laboratoire. Enfin, le chercheur établit un rapport annuel sur l'avancée de ses travaux à produire à l'école doctorale et à l'ANRT afin de prolonger la CIFRE.

JÉRÉMIE SEGOUAT, docteur en informatique et responsable du pôle Recherche, Développement et Evaluation de WebSourd

La Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) WebSourd a pour vocation de participer à l'autonomie et l'intégration citoyenne des personnes sourdes, par le développement de services, d'outils et de métiers. L'entreprise a recours à des doctorants, salariés via le dispositif CIFRE comme Jérémie Segouat, dont la thèse en informatique a participé à la mise en œuvre d'un système de diffusion d'information en langue des signes, via un personnage virtuel, dans les gares SNCF. L'innovation technologique se double d'une innovation sociale du fait de la pleine participation de futurs usagers sourds à chaque étape de la recherche et du développement (infographiste LSF, traducteur LSF).

« L'une des clés de la réussite d'un CIFRE est d'établir un accord très clair entre le laboratoire de recherche et l'entreprise sur l'objet de la convention et de la recherche. Il faut par exemple éviter que le laboratoire tende vers une orientation recherche fondamentale et l'entreprise vers l'application industrielle, sans que les objectifs se rejoignent. L'accord doit aussi être clair, aussi, sur les activités à confier au doctorant, notamment en fonction des échéances de la thèse. Par exemple, la troisième et dernière année est dédiée à la rédaction, ce qui implique un investissement moindre du doctorant dans l'entreprise. »

pour en savoir +

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr (rubrique Innovation)

ANRT
www.anrt.asso.fr

Institut Godin
www.institutgodin.fr

WebSourd
www.websourd.fr

Avec le soutien

